

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Subventions aux associations à caractère économique - Exercice 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé

- d'allouer à des associations, au titre de l'exercice 2016, des subventions de fonctionnement pour un montant global de 124 000 € conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes dont le modèle type a été approuvé par délibération de la Commission Permanente.

La dépense de fonctionnement correspondante, soit 124 000 € sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016, ainsi qu'il suit :

- 92 000 € au chapitre 65, fonction 91, article 6574
- 32 000 € au chapitre 65, fonction 93, article 6574,

dont les dotations sont suffisantes.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée